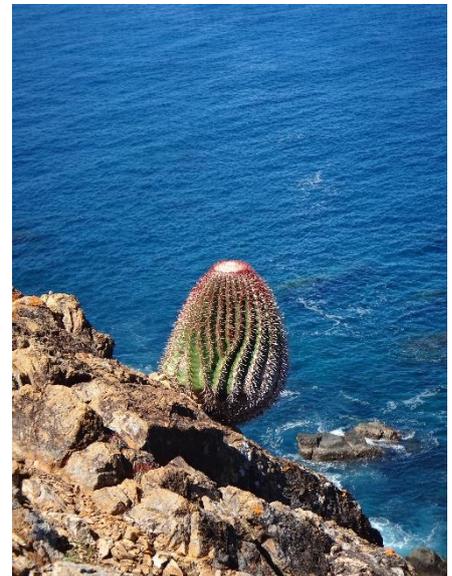


Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de la Désirade

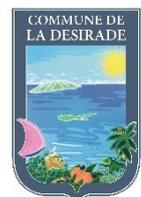
Avril 2017



RAPPORT D'ACTIVITE 2016



Conservatoire du littoral



Sommaire

SOMMAIRE	2
ACTIVITES ET OPERATIONS REALISEES SUR LA RESERVE NATURELLE EN 2016	3
1. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE ET NATUREL	4
2. PROTECTION ET CONSERVATION DES ESPACES PROTEGES ET DES ESPECES.....	7
3. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT	11
4. CREATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET DE DECOUVERTE DE LA RESERVE.....	12
5. COMMUNICATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	15
6. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE	16
7. OPTIMISATION DES MOYENS POUR ASSURER LA QUALITE DES MISSIONS	17
PREVISIONS ET OBJECTIFS POUR 2017.....	20
1. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE ET NATUREL.....	20
2. PROTECTION ET CONSERVATION DES ESPECES ET ESPACES PROTEGEES.....	20
5. COMMUNICATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	20
ANNEXES.....	21

Activités et opérations réalisées sur la réserve naturelle en 2016 ■■■

Le comité consultatif du 3 avril 2014 a acté le fait que les actions visant les espèces protégées ou ayant une forte valeur patrimoniale qui sont programmées dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle puissent bénéficier à l'ensemble du territoire désiradien.

La plupart des actions décrites ci-dessous ont été mise en œuvre en ce sens. Elles se déclinent selon les thématiques suivantes :

- Connaissance et suivi continu du patrimoine géologique et naturel
- Protection de ce patrimoine
- Surveillance du territoire et police de l'environnement
- Prestation de conseil, études et ingénierie
- Création d'infrastructures d'accueil et de découverte de la réserve
- Communication et éducation à l'environnement
- Renforcement de la coopération régionale et internationale
- Rédaction du plan de gestion 2017-2021



Croquis de la Désirade depuis Petite Terre - Source : C. Pavis

1. Connaissance et suivi continu du patrimoine géologique et naturel

1.1 Suivi de la population d'Iguane des Petites Antilles

Dans le cadre de plan national Iguane des Petites Antilles l'association Le Gaïac est intervenue à Désirade le 20 juin afin de procéder à une opération de Capture Marquage et Recapture à la Pointe des Colibris. Sophie Le Loc'h a participé à l'opération de terrain



F Iguana delicatissima -
Source : Titè

1.2 Les cactées à Désirade



Melocactus intortus - Source : A. Le Moal

La réserve naturelle de Désirade et les terrains avoisinants sont des milieux secs propices à plusieurs espèces de cactacées: Rakét, cierges et « Tèt a langlè » *Melocactus intortus* qui est une espèce protégée.

Plusieurs actions sont en cours :

- ✚ Contact avec des éleveurs exploitant des terrains où l'on trouve une population significative de « Tèt a langlè » afin de leur faire prendre conscience des enjeux de préservation de cette espèce. Un projet de convention est en cours.
- ✚ Contact avec l'association « Les cactophiles des Antilles » qui réalise un jardin de cactées à la Désirade.

L'association « Les cactophiles des Antilles » a obtenu une autorisation de la DEAL pour mettre en culture le *Melocactus Intortus* à partir de graines prélevées dans les espaces naturels de la Désirade. Un des objectifs de cette association est la réintroduction de spécimens de *Melocactus intortus* cultivés en pépinière. L'association Titè et l'ONF sont pressentis comme un acteur privilégié pour travailler en collaboration avec cette association dans le cadre d'un futur programme de restauration.

1.3 Suivi des populations de mammifères marins à proximité de la réserve

La Désirade est un site privilégié d'observation de plusieurs espèces de cétacés. En partenariat avec le sanctuaire AGOA. Le personnel de la réserve et les éco-volontaires de l'association collectent lors de leurs tournées de surveillance, toutes les observations de mammifères marins.

L'ensemble des données recueillies sont transmises aux différents partenaires et servent à préciser l'abondance et la distribution des différentes espèces fréquentant les eaux guadeloupéennes.



Baleine à bosses à proximité de la Désirade - Source :
L. Bouvert

1.4 Etude de l'avifaune

Une convention de 3 ans pour 4 suivis avec l'association Amazona et le bureau d'études LBE

- ✚ Suivi de la reproduction des Petites sternes et limicoles,
- ✚ Suivi des oiseaux sur les salines et la RN
- ✚ Suivi de reproduction des oiseaux marins sur les falaises

Plusieurs espèces d'oiseaux marins trouvent le long de la côte nord de la réserve des sites favorables à la nidification : Phaéton à bec jaune *Phaethon lepturus*, Sterne bridée *Sterna anaethetus*, Noddi brun

Anous stolidus. Les pelouses rases de la réserve accueillent également les limicoles en migration comme le Pluvier bronzé *Pluvialis dominica*, le Gravelot semi-palmé *Charadrius semipalmatus*, le pluvier argenté *Pluvialis squatarola*, et très rarement le Bécasseau roussâtre *Tryngites subruficollis*.

Une convention d'étude avec le bureau d'étude **Levesque Birding Entreprise** a été signée en 2014, pour une durée de deux ans afin de suivre la nidification de trois espèces d'oiseaux.

Le suivi de la reproduction des Petites Sternes, Huitriers d'Amérique et des Phaétons à bec rouge sur les réserves de Petite Terre et de Désirade est réalisé au cours des différentes missions de terrain. Une zone de nidification à la Pointe Colibri a été interdite au public afin d'assurer la tranquillité du site suite à l'installation de plusieurs couples.



Suivis avec les écovolontaires - Source : Titè

Il s'agit de la mise en œuvre d'un protocole d'étude visant l'amélioration des connaissances sur la fréquentation et la reproduction de ces trois espèces patrimoniales. Le personnel de la RN est impliqué dans ce suivi : repérage des oiseaux et appui logistique en mer et sur terre. Le suivi des phaétons est l'occasion de réaliser en parallèle un suivi de l'ensemble des oiseaux marins en nidification.

La convention d'études signée avec l'association **Amazona** pour une durée de trois ans a été renouvelée pour trois années supplémentaire.



Oiseaux observés à la Désirade - Source : A. Chabrolle, A. Lesveque

Cette convention a pour objet la mise en œuvre d'un protocole d'étude visant l'amélioration des connaissances sur l'avifaune des espaces naturels de la Désirade.

Le suivi est fait une fois par mois (autour du 15) sur les sites suivants :

- Pointe des colibris
- La saline des Galets
- La saline du Bourg
- La réserve naturelle de Baie-Mahault à pointe du Grand Abaque

Trois suivis en mer ont été fait en plus des suivis mensuels afin de suivre notamment la reproduction des oiseaux marins : les deux espèces de phaéton, les sternes bridées, les sternes fuligineuses et les noddis bruns.

D'avril à août, un suivi supplémentaire est effectué pour le suivi plus de la reproduction des Petites Sternes et l'huitrier d'Amérique

Ce suivi permet d'améliorer les connaissances de l'avifaune sur La Désirade, et permet de suivre des espèces reproductrices, mais également des espèces migratrices et en hivernage. Les données chiffrées et le rapport sera disponible prochainement et sera mis en ligne sur le site internet.

L'association Titè et l'ONF sont partenaires dans le cadre du suivi STOC EPS (suivi temporel des oiseaux communs par point d'écoute). Ce suivi à l'échelle de la Guadeloupe est coordonné par l'association AMAZONA.

Sur la Désirade, Eric DELCROIX et Anthony LEVESQUE réalise chacun deux circuits de 10 points d'écoute et d'observation.

Les circuits sont localisés sur la pointe Est, le plateau et la pointe Ouest de la Désirade. Le programme de suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a été réalisé par Eric Delcroix et Anthony Levesque du 17 au 20 avril avec un 2ème passage les 9 au 10 juin.

1.5 Suivi et amélioration des connaissances des tortues marines

Les plages de Désirade sont des sites de ponte fréquentés de mars à novembre par les tortues vertes *Chelonia Mydas* et les tortues imbriquées *Eretmochelys imbricata*. Ces deux espèces sont respectivement classées "en danger critiques d'extinction" par l'ICN (1996).



Chelonia mydas - Source : A. Levesque

L'activité de ponte des tortues marines est mal connue sur la Désirade par rapport au reste de l'archipel guadeloupéen. En effet, peu de suivis ont été menés jusqu'à maintenant. Depuis trois ans, l'équipe de la réserve a commencé le suivi de l'activité de ponte sur les plages situées dans le périmètre de la réserve mais aussi sur l'ensemble du territoire désiradien. Ces suivis se font dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de restauration des tortues marines.

L'implication d'éco-volontaires désiradien devrait permettre d'améliorer la sensibilisation de la population locale, notamment par la mise d'un programme spécifique d'information.

1.6 Suivi requins adultes

En tant que partenaire technique du réseau requin de Guadeloupe (Reguar). L'équipe de la réserve participe au suivi « Global Fin Print ». Ce suivi s'effectue en pleine mer et notamment au large de la Désirade.



Il s'agit 1^{er} suivi standard à l'échelle mondiale sur l'abondance des requins et des raies et sur leur diversité. Ce projet a pour objectif de créer un recensement des populations de requins et de raies à travers le monde. Les données recueillies sur animaux ainsi que les données récoltées sur les principaux facteurs environnementaux et les pressions anthropiques pourront apporter des éléments de réponses sur la vulnérabilité des espèces, les secteurs à protéger et l'impact de la disparition de ces espèces sur les écosystèmes.

1.7 Suivi de l'évolution des connaissances géologiques

La Désirade constitue la clé de compréhension de la géodynamique de la plaque Caraïbe. Une veille scientifique est mise en place pour permettre aux gestionnaires de se tenir au courant de l'évolution des connaissances géologiques relative au contexte régional et plus particulièrement à la Désirade. Les connaissances récentes sur cette thématique sont intégrées au plan de gestion de la réserve.



Le socle de la plaque Caraïbe affleurant à la Désirade - Source : L. Legendre

2. Protection et conservation des espaces protégés et des espèces

2.1 Conservation des espèces et espaces protégés

2.1.1 Programme de restauration de la population de Gaïac

La population de Gaïacs sur la réserve naturelle de Petite Terre est constituée d'individus âgés, souvent en mauvais état sanitaire. Aucune régénération naturelle *in situ* permettant de consolider la population n'est observée, malgré les observations et les expérimentations réalisées depuis une quinzaine d'années. C'est pourquoi le comité consultatif a validé lors de sa réunion d'avril 2014 le principe de la mise en place d'un programme de restauration de cette population. Il consiste à prélever des graines sur les arbres de Petite Terre et de les semer à la Désirade où nous avons construit une pépinière. Les jeunes plants issus de ces graines ont vocation à être replantés en priorité sur la réserve naturelle de Petite Terre. La récolte, le transport et l'utilisation des semences de cette espèce protégée est soumise à autorisation. 1000 graines ont été récoltées, transportées et mises en pot individuel à la Désirade par les gardes suivant un protocole strict afin d'assurer le meilleurs taux de réussite possible.

Les plantations sont suivis au minimum une fois par semaine par l'équipe de la réserve, avec un contrôle de l'état sanitaire, la mesure de la croissance, l'arrosage si nécessaire, le rempotage des plants au fur et à mesure des besoins.....

2.2.2 Actions réalisées dans la pépinière en 2016 :

- Lutte contre les éventuels prédateurs.

Les quelques prédateurs constatés de manière ponctuelle dans la pépinière sont les suivants :

- Achatine,
- Chenille
- Bernard Lhermitte

- Entretien de l'installation et de la pépinière :

Vérification du bon état de fonctionnement de l'arrosage.



Système anti-goutte et aération de la pépinière – Source : S. Le Loc'h

- Identification de plants prêts à être réintroduits sur Petite Terre et construction d'un enclos de transition :

Un enclos de transition a été construit à côté de la pépinière. Cet enclos assure la protection des plants sortis de la pépinière et permet aux individus de s'habituer aux conditions climatiques extérieures.

33 individus ont été sélectionnés pour un futur départ sur Petite Terre. En attendant leur réintroduction, ils ont été placés dans l'enclos de transition.

- Rempotage :

Un second rempotage a été réalisé en 2016 et se poursuivra en 2017. Il concerne les plants de gaïacs qui partiront à la prochaine vague de réimplantation sur Petite Terre et dont les racines sortent des pots. Une fois repotés les individus sont installés dans l'enclos de transition. En fin d'année 2016, 61 plants ont été repotés et sortis de la pépinière.



Opération de rempotage - source : S. Le Loc'h

- Suivi de la croissance



Comparaison de deux individus représentatifs de leur lot respectif – Source : S. Le Loc'h

Une fois par trimestre, un suivi de la croissance des plants est réalisé. Il s'agit pour chaque plant de mesurer sa hauteur et son nombre de branches. Ces données permettront de modéliser la croissance des plants par lots, sachant que chaque lot est défini par la date de récolte et l'arbre dont provient la graine. Avant même l'analyse des données, deux phénotypes se distinguent à l'œil nu sur des lots distincts : certains lots comportent des plants qui ont poussé en hauteur sans trop se ramifier, alors que les plants d'autres lots ont peu poussé en hauteur et sont plus ramifiés. Ces différences s'observent sur des lots qui proviennent de pied de Gaïac différents.

Fin 2016, la pépinière comporte 188 plants. L'enclos de transition accueille 33 individus prêts pour la réintroduction à Petite Terre et 61 plants repotés.

- Suivi sanitaire



Taches sur les feuilles de Gaïac S. Le Loc'h

En janvier 2016, 134 individus ont des taches jaunes-orangés sur leurs feuilles. Après consultation de plusieurs spécialistes, nous émettons l'hypothèse qu'elles sont dues à un surplus d'arrosage. Nous revoyons alors notre méthode d'arrosage, en revenant à l'arrosage individuel au seau en fonction des besoins de chaque plant. Les plants atteints sont identifiés individuellement à l'aide d'une étiquette et d'un numéro. Un suivi photo est mis en place afin de suivre l'évolution plant par plant. Au cours de l'année 2016, 88 plants sont morts. Les causes sont la prédation par Bernard l'Hermitte, le stress hydrique et quelques plants morts avaient des taches jaunes.



4 mois



Evolution du plant n° 10 en 4 mois – Source : S. Le Loc'h

2.2 Suivi des enclos de régénération

Deux enclos de 36 m² ont été mis en place sur la Pointe Mancenillier. Ces deux petites surfaces soustraites au pâturage des cabris divaguant servent de témoins par rapport aux surfaces adjacentes qui subissent le surpâturage. Un suivi de la régénération de la végétation est effectué deux fois par an par l'équipe de la Réserve. Les données recueillies sont d'une part le recouvrement spécifique, c'est-à-dire le recouvrement de chacune des strates présentes et le recouvrement de chacune des espèces au sein des strates, et d'autre part la diversité spécifique : le nombre total d'espèces. Ces informations permettent d'avoir une vision plus précise dans le temps de la vitesse de recolonisation des espèces.

Liste des espèces présentes dans les enclos :

- Ti Baume – *Croton flavens*
- Véronique bord de mer - *Evolvulus convolvulus*
- Amaranthe bord de mer – *Blutaparon vermiculare*
- Pourpier - *Portulaca oleracea*
- Cactus Tête à l'anglais - *Melocactus intortus*
- Graminée – *Sporobolus pyramidatus*
- Graminée - *Fimbristylis cymosa subsp. Spathacea*
- Ti teigne – Teigne bord de mer – *Pectis humifusa*
- Chiendent bord de mer – *Sporobolus virginicus*

Evolution au cours de l'année 2015 :



Enclos Sud août 2015 à gauche et décembre 2015 à droite – Source : Titè

2.3 Mise en défens de Melocactus

En 2016 la mise en place de protections individuelles s'est poursuivie afin d'éviter la dégradation d'individus par les cabris en divagation. Au total 90 *Melocactus* sont protégés et font l'objet d'un suivi régulier de leur croissance et état sanitaire.

De nombreux *Melocactus* ont disparu depuis 2 ans. Les causes de cette diminution d'effectif sont diverses. Les cabris ne sont pas a priori les seuls à s'attaquer à ces cactées : en effet des chenilles de *Cactoblastis cactorum* ont été repérées sur le terrain. Ces chenilles sont responsables de la disparition de ces cactées aux Saintes. Cependant nous ne sommes pas encore en mesure de savoir si la chenille est responsable de la mort des cactées. Il se pourrait qu'un champignon tellurique cause également des dégâts. Il est donc nécessaire de quantifier les impacts de chacune des menaces sur la population de *Melocactus* et de mettre en place un suivi sanitaire. Des actions de sauvegarde voire de renforcement de la population pourront ensuite être mises en place.

2.4 Mise en place de tournées spécifiques de recherche d'espèces invasives

L'équipe de gestion est restée attentive et prête à mettre en œuvre des opérations de capture au sujet des espèces envahissantes suivantes :

- Singe vert

Au moins 2 ou 3 individus ont pu être observés en liberté en dehors de la réserve depuis plusieurs années. Une veille a été mise en place par les gardes afin d'identifier les habitudes des animaux.

- Iguane Commun

Cette espèce présente en Guadeloupe mais pas à Désirade est en compétition avec *Iguana delicatissima*. Une veille régulière dans une des principales zones d'arrivée potentielle, c'est-à-dire au port du bourg, a été mise en place. En 2016, des surveillances ponctuelles ont été réalisées par l'équipe de la réserve, cette activité représente un mois de travail.

Des flyers d'information sont distribués à la population.

Des actions de communication ont été réalisées pour sensibiliser la population désiradienne à l'impact d'une introduction de l'Iguane commun sur l'île. Une attention particulière a été donnée à la surveillance de l'arrivée de l'Iguane commun en incitant la population à informer le personnel de la réserve en cas d'observation.

Un signalement non documenté a été fait auprès des gardes dans le bourg de Beauséjour en mai, malgré plusieurs opérations de recherche aucune observation n'a pu être réalisée. Les riverains du secteur ont été sensibilisés afin de rapporter toute information.

Le 6 décembre 2016 à Beauséjour une observation d'un Iguane commun, avec photo, a été rapportée aux gardes de la réserve. Plusieurs opérations ont été aussitôt menées afin de le capturer, le terrain a été systématiquement fouillé et intensivement parcouru grâce aux renforts d'écovolontaires et des associations naturalistes. Cet individu a pu finalement être capturé le 27 janvier par Joël Berchel.

Extrait du communiqué de presse suite à la capture de l'Iguane commun à la Désirade

Capture de l'Iguane commun (espèce invasive) sur la Désirade

La Guadeloupe compte deux espèces d'iguanes, une indigène : l'iguane des petites Antilles et une espèce invasive : l'iguane commun, facilement reconnaissable à sa queue rayée. L'iguane des petites Antilles est une espèce protégée qui est en danger d'extinction notamment à cause de l'arrivée de l'iguane commun. Dans l'archipel on ne la retrouve plus que sur l'île de la Désirade, les îlets de Petite Terre et sur la Basse Terre où subsistent quelques individus.

Le 6 décembre 2016 l'observation d'un iguane commun (*Iguana iguana*) dans le bourg de l'île de la Désirade a été rapportée par des habitants du quartier de Beauséjour (cf. photo 1 prise par Michel MATHURIN). C'est la première fois que la présence de cette espèce est attestée sur l'île, un des derniers refuges pour l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) de l'archipel guadeloupéen. Toutefois, un signalement d'iguane commun au même endroit avait été transmis à Titè début mai 2016, mais sans preuve. Une journée de recherche avait été organisée.

L'observation a pu être rapidement transmise aux personnels de l'association Titè qui a pu mettre en place rapidement une campagne de recherche sur le terrain pour tenter de capturer cet individu et de le retirer du territoire. Pendant près de deux mois, le personnel de l'association Titè et les bénévoles des associations se sont relayés pour être présents pendant près de 500 heures sur le terrain.

L'iguane a finalement été observé de nouveau le 26 Janvier (aucune observation depuis le 6/12/16) et a été capturé par le personnel de l'association Titè le lendemain avec un peu d'ingéniosité. Il a été transmis ensuite au service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il s'agit d'un mâle adulte qui a pu se reproduire avec les iguanes présents sur la Désirade. Un suivi des zones concernées dans les prochaines années sera mené, afin d'identifier les possibles traces d'hybridation dans la population d'iguanes des Petites Antilles de la Désirade.

Nous remercions l'ensemble des associations, Titè, AEVA, ASFA et Le Gaïac qui ont pu mettre à disposition leur bénévoles pour participer à cette opération. Les remerciements vont également à la municipalité de la Désirade qui a relayé l'information sur le territoire, Michel MATHURIN pour ses observations et photos, Madame MATHURIN que nous a permis de rentrer régulièrement sur sa propriété et l'ensemble des riverains qui nous ont renseignés

Les efforts de tous sont nécessaires pour la conservation de l'iguane des Petites Antilles.

2.5 Entretien des sites

Le site étant situé en bord de mer, de nombreux déchets, le plus souvent apportés par la mer, s'accumulent sur les plages. Afin d'offrir un site accueillant, le personnel de la réserve fait régulièrement des opérations de nettoyage durant ses missions.

Du 20 au 24 octobre un escadron du RSMA composé de jeunes en insertion et en formation a participé à l'entretien du sentier de gestion situé en limite de la réserve naturelle sur la pointe Nord Est, ainsi qu'au balisage du sentier littoral entre la météo et le phare. Une convention lie le RSMA aux gestionnaires.

Les jeunes encadrés par Alain Saint Auret, Eric Delcroix et Sophie Le Loc'h ont jugé cette expérience enrichissante tant sur le plan des échanges réalisés que sur l'apprentissage des gestes techniques professionnels. C'est la quatrième année consécutive que le RSMA intervient en partenariat avec les gestionnaires pour les réserves de la Désirade.



Les jeunes du RSMA en action - Source Titè

3. Surveillance du territoire et police de l'environnement

3.1 Matérialisation des limites

Les limites de la RN géologique ont été clairement matérialisées par le personnel de la réserve et des panneaux de signalisation et d'accueil ont été installés en 2013. La signalisation des limites est régulièrement entretenue et remplacée si besoin par l'équipe de terrain.



Signalétique en place à la Désirade - Source : Titè

Un litige concernant la délimitation d'une partie de la parcelle AM 22¹ à la hauteur de des vestiges de l'ancienne cotonnerie s'est révélé dès le démarrage des travaux de réhabilitation du site.

Bien que cette parcelle fasse partie de la forêt domaniale du littoral depuis la remise en gestion à l'ONF en date du 28 avril 1980 et qu'elle ait fait l'objet d'une délimitation avec bornage par un géomètre expert en 2000, les héritiers de M. Emmanuel Pioche revendiqueraient la propriété des terrains entourant les vestiges de l'ancienne cotonnerie dans la zone des 50 pas géométriques.

C'est un site majeur pour permettre au public d'accéder dès l'entrée dans la réserve au parcours de découverte de la géologie en cours de réalisation. C'est aussi un site touristique fréquenté par la plupart des opérateurs touristiques qui font visiter La Désirade.

3.2 Tournées de surveillance

L'activité de surveillance a été renforcée tout au long de l'année 2016 afin d'assurer la prévention des infractions et l'information du public. Ce qui a permis de constater plusieurs infractions liées au prélèvement de sables sur certaines plages, à la circulation en espace naturel, ou encore à la divagation d'ovins et de caprins. Le dialogue avec la population de l'île est primordial et cela nécessite cette présence régulière. Le dialogue et l'information a été privilégié pour l'instant.



Tournée de surveillance - Source : F. Boulland

4. Création et maintenance d'infrastructures d'accueil et de découverte de la réserve

4.1 La présentation des richesses et les enjeux de la réserve

Afin de faire découvrir les richesses de la réserve un parcours de découverte est en cours de réalisation.

Il s'agit d'un parcours qui se composera de borne implantée sur le terrain associée à un guide qui permettra au départ de la Capitainerie de Désirade de rendre sur les différents sites et de les découvrir. Ce document d'une trentaine de pages sera rédigé avec plusieurs niveaux de lecture ce qui devrait permettre une utilisation soit

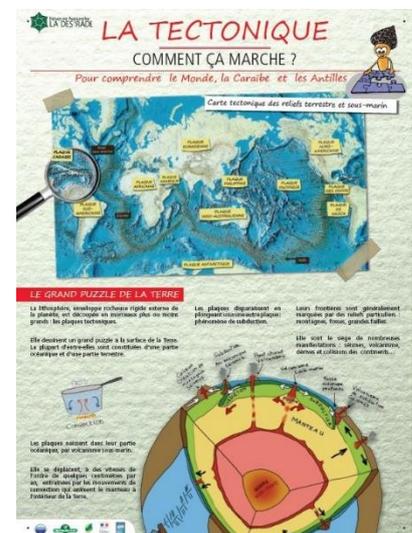
- en solo
- avec les prestataires touristiques
- avec des guides spécialement formés (personnel de la réserve, employé de l'Office du Tourisme de Désirade ou enseignant)

D'un espace pédagogique qui regroupera des panneaux didactiques expliquant les différentes approches des phénomènes géologiques :

- La tectonique des plaques : comment ça marche ?
- Entre Atlantique et Pacifique ça bouge dans la Caraïbe
- Entre calcaire et volcan. Deux Guadeloupe pour la géologie
- L'île de la Désirade, figure de proue de la Guadeloupe
- Réserve naturelle de la Désirade. C'est quoi ? Pour quoi ?
- Réserve de la Désirade. Des roches, des phénomènes... Une histoire géologique à découvrir !
- Il y a 150 millions d'années. Les plus vieilles roches de la Caraïbe.
- Il y a 120 000 ans. Coraux, huîtres et lambis servis en terrasse.

Mais aussi permettant de connaître les principales espèces protégées ou à forte valeur patrimoniale :

- Iguane des Petites Antilles, Scinque de la Désirade, Tèt a langlè, Gaïac, Petite Sterne.



Exemple de maquette de panneau – Source : Titè

4.2 Aménagement du site de Baie Mahault à l'entrée de la réserve

La réserve naturelle débute à Baie Mahault, de l'autre côté de la ravine après le cimetière. Sur les terrains en gestion ONF et Association Titè se trouvent plusieurs vestiges de l'ancienne cotonnerie :

- Le four (1)
- La citerne (2)
- Un ancien bâtiment de stockage du coton (3)
- Un bâtiment d'habitation en ruines (4)



Carte de situation de la réserve et des bâtiments - Source : S. Le Loc'h

Afin de pouvoir présenter au public les panneaux de découverte de la géologie au sein de la réserve, l'équipe de la réserve au complet s'est réunie la dernière semaine de novembre pour travailler ensemble sur ce chantier. L'objectif est de sécuriser la structure et de permettre l'accrochage des supports didactiques permettant ainsi aux opérateurs touristiques de compléter leur circuit de découverte de l'île, et aux visiteurs et à la population locale de disposer d'information sur la géologie sur le site.

Un grand nettoyage préalable du site a été nécessaire afin de travailler en toute sécurité : coupe de mancenillier, évacuation des nombreux déchets entreposés dans le bâtiment.



Avant les travaux - Source : R. Dumont

Réalisation des travaux :

- Démolition des murs dangereux et risquant de tomber
- Tri et nettoyage des pierres afin de les réutiliser
- Préparation du mortier à la chaux
- Reconstruction des murs selon la méthode utilisée à l'époque
- Mise en place d'un escalier extérieur pour faciliter l'accès à la future salle d'exposition
- Matérialisation d'un parking en bord de route pour limiter la circulation sur la réserve



Dernières finitions sur le chantier - Source : RN

La fin des travaux s'est échelonnée tout au long de 2015, avec le soutien des bénévoles de l'association Titè. Les travaux sont terminés. Les panneaux y seront exposés courant 2017.



Vue aérienne du site.
Photo : drone, Pierre Cahagnier



Restauration du four - Source : L. Trifautl

5. Communication et éducation à l'environnement

5.1 Communication

5.1.1 Flyer : RNN à caractère géologique

Une plaquette de présentation générale de la réserve géologique a été réalisée, ce document imprimé à 2000 exemplaires a pour but de faire connaître la réserve, ses enjeux et sa réglementation.

5.1.2 Parcours de découverte à caractères géologique

Huit panneaux destinés à être placés sur la réserve, et un topoguide permettant la découverte en autonomie des principaux sites géologiques de l'île sont en cours de réalisation.

5.1.3 Site internet :

Un site internet spécifique à la réserve naturelle de Petite Terre a été mis en ligne en juin 2010. En 2016, afin de rendre le site internet plus ergonomique, la réserve a fait appel à un prestataire pour l'actualiser. Courant 2017, le site sera réorganisé, l'actualité des deux réserves sera visible sur cette page internet et de nouvelles applications seront mises à disposition : réservation de mouillages en ligne,...



www.reserve-petiteterre.org

5.1.4 Tenue de stand sur des manifestations et animation de conférences

La réserve naturelle de la Désirade était représentée lors des différentes manifestations locales sur le thème de l'environnement qui ont lieu en Guadeloupe :

Lors de ces opérations, hormis pour la fête de la science qui a consisté à mener diverses animations sur la réserve, un stand de présentation et d'information sur la réserve a été animé par le personnel de la réserve et de l'ONF.

Du 10 au 16 octobre 2016, dans le cadre des 25 ans de protection des tortues marines en Guadeloupe, une exposition a été installée dans la capitainerie de la Désirade. Un stand était tenu le weekend du 15 et 16 octobre. Le 14 octobre, Eric Delcroix, chargé de mission pour l'association Titè, a animé une conférence sur les résultats des suivis sur Désirade et Petite Terre, à la Capitainerie de la Désirade.



Accueil du public sur la Réserve- Source : P. Cahagnier

5.2. Education à l'environnement

5.2.1 Animation auprès des collégiens

Depuis début 2014, les chargés de missions, en lien avec des professeurs du collège de Gourdeliane et de la Désirade, préparent activement une semaine sur le terrain à la Désirade avec les élèves en classe de 5^{ème}. Un échange est mis en place entre les deux collèges. Le but est de faire découvrir aux enfants les richesses de l'écosystème désiradien, et les sites géologiques emblématiques de l'île. L'équipe de la réserve est en charge de l'animation. Les ateliers planifiés sont les suivants :

- 1 atelier recherche et protection des mélocactus
- 1 course d'orientation sur le thème de la géologie
- 1 atelier de découverte de la géologie
- 1 atelier de découverte ornithologie



Les enfants sur le terrain - Source : E. Delcroix

5.2.2 Animation auprès des primaires de Désirade

Les temps d'activités périscolaires ont été créés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Ces temps sont gérés par les communes et les activités s'y déroulant sont en relation avec le contenu des programmes scolaires. C'est dans ce cadre que la mairie de la Désirade a fait appel à l'ONF et l'association Titè, co-gestionnaires des Réserves Naturelles de la Désirade. Ces derniers sont intervenus chaque semaine pendant 2 mois auprès d'une dizaine d'élèves désiradiens.

L'objectif visé durant les séances était de sensibiliser les enfants à la connaissance et la protection de leur patrimoine naturel exceptionnel. L'exploration de sites tels que la Réserve Géologique de Baie-Mahault, la pépinière de Gaïacs, la saline du bourg ou la forêt sèche du Chemin des Lataniers, a permis aux enfants de découvrir les multiples richesses de leur île.

Le 18 novembre, dans le cadre de l'opération nettoyage du littoral prévue le weekend du 18 et 19 novembre, Eric Delcroix, Julien Athanase et Léa Trifault sont intervenus à l'école primaire de la Désirade. Chaque classe a bénéficié d'une animation sur l'importance du nettoyage du littoral et de l'impact des déchets sur l'environnement. Les élèves ont ensuite participé au nettoyage de la plage à Fanfan.

Le 05 décembre, la classe de CM1-CM2 de la Désirade a participé à une sortie ornithologique animée par Eric Delcroix, Alain Saint-Auret et Léa Trifault. L'objet de cette sortie était de faire découvrir aux élèves l'avifaune en bord de mer et aux salines.

5.2.3 Animation nature ponctuelle

Des animations nature ponctuelles sont également réalisées sur demande.

6. Renforcement de la coopération régionale

6.1 Renforcer l'implication dans les projets de coopération au niveau local

6.1.1 Concertation avec les partenaires locaux et acteurs locaux

L'équipe de la réserve a été invitée à participer à un atelier concernant l'élevage à la Désirade

La réserve entretient des rapports réguliers avec l'Office municipal du tourisme

Une convention est en préparation afin d'officialiser la coopération avec l'association cactophile des Antilles.

Le bureau de l'association localisé à la Capitainerie, l'implication des gardes dans le tissu social désiradien sont des facteurs de nature à tisser des liens étroits avec la population.

6.2 Renforcer l'implication dans les plans d'actions nationaux

6.2.1 Participer au réseau tortues marines de Guadeloupe



L'association Titè et l'ONF font partie intégrante du réseau tortues marines de Guadeloupe et participent activement au plan de restauration. Du fait de la présence des gardes de la réserve les plages de La Désirade, en réserve et hors réserve, vont faire l'objet d'un renforcement de l'effort de suivi des sites de ponte.

De par son expertise, Eric DELCROIX a participé à différentes réunions de travail : Projet Argos, diagnostic et suivi scientifique des pontes... En avril il a participé au COPIIL du PNA Tortues Marines. En juin il s'est rendu à Saint Martin pour travailler avec l'équipe de la réserve à la capture et la pose de balises Argos sur des tortues vertes en alimentation. Il est responsable du suivi de ces données. En septembre il s'est rendu à Paris pour la réunion du groupe Tortue Marines France où il a présenté 19 ans de suivis tortues en Guadeloupe ainsi que le projet Argos.

7. Optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

7.1 Formations du personnel

7.1.1 Formation en interne

À l'occasion de la préparation d'une course d'orientation sur le thème de la géologie, Joel Berchel et Julien Athanase ont profité de la présence de Sophie Le Loc'h sur le terrain pour rafraîchir leurs connaissances en géologie. À l'issue de cette journée de terrain, des nouveaux supports pédagogiques ont été créés pour enrichir les animations réalisées par les gardes sur la réserve.

7.1.2 Rédaction du plan de gestion 2017-2021

Le plan de gestion a été rédigé et a fait l'objet d'une validation lors du dernier comité consultatif le 27 septembre sous réserve d'intégrer les remarques éventuelles qui devront parvenir avant le 31 octobre 2016. La rédaction du document a été réalisée conformément au guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles proposé par Réserves Naturelles de France. Cette méthode s'applique à toutes les réserves naturelles nationales.

La **première partie** du plan de gestion porte sur le diagnostic de la réserve naturelle. On y retrouve :

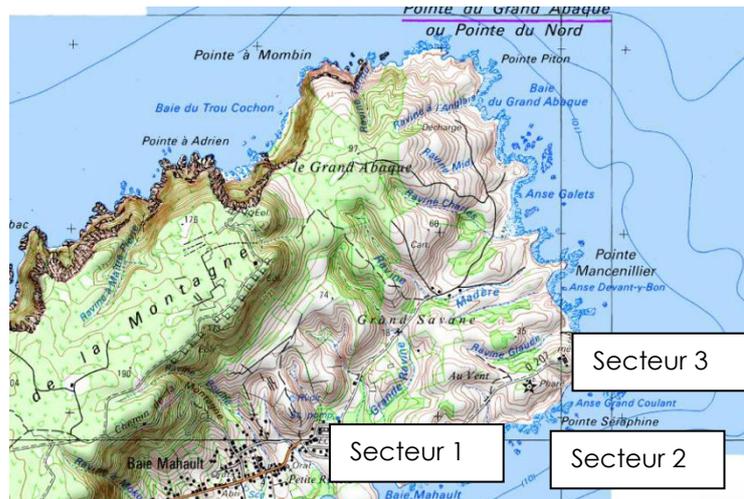
- des informations générales sur la réserve, tels que des éléments historiques, la localisation, les gestionnaires, les inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel.
- La description de l'environnement et le patrimoine naturel de la réserve : eau, climat, géologie, habitats naturels et espèces
- Le cadre socio-économique et culturel de la réserve
- La vocation à accueillir et l'intérêt pédagogique de la réserve : activités et équipement en vigueur, capacité d'accueil du public, place dans le réseau local d'éducation à l'environnement.
- Les valeurs et enjeux de la réserve

La **deuxième partie** quant à elle traite de la gestion de la réserve naturelle. Les objectifs du plan et les objectifs à long terme sont déterminés par rapport aux enjeux définis suite au diagnostic de la réserve et déclinés selon un plan de travail quinquennal, en lien avec les moyens humains et financiers mobilisables.

Au préalable **les enjeux** ci-dessous ont été définis :

Mise en valeur des différents sites ayant une vocation pédagogique et permettant une valorisation de la géologie

- Secteur 1 : Baie Mahault, terrasse marine corallienne
- Secteur 2 : Sous la station météo : coulées de lave basaltique débitée en coussin et dyke d'andésite
- Secteur 3 : en partant de la station météo et en longeant le littoral vers le Nord on retrouve successivement :
 - Des affleurements de radiolarite et dyke de rhyodacite à la Pointe Doublé
 - Des bancs de tuf volcanique entre ravine Glaude et Anse Devant-y-Bon
 - Des strates de radiolarite et des beach rocks à l'Anse Galets



Localisation des secteurs à intérêt pédagogique –
 Source : IGN

Protection et suivi des espèces animales et végétales protégées :

- Tortues marines : tortue verte *Chenolia mydas* et tortue imbriquée *Eretmochelys imbricata*
- Iguane des Petites Antilles *Iguana delicatissima*
- Cactus Têt a langlè *Melocactus intortus*
- Gaïac *Guaiacum officinale*

Protection et suivi des espèces animales et végétales endémiques

- Herpétofaune : Anolis de la Désirade *Anolis desiradei*, Scinque de la Désirade *Mabuya desiradei*, Sphérodactyle bizarre de la Désirade *Sphaerodactylus fantasticus hippomanes*
- Cactées : *Oplonia microphylla*, *Pectis humifusa* et *Solanum racemosum*
- Agave *Agave sussiana*

Protection et suivi de l'avifaune

- Ces espèces feront l'objet d'un suivi à l'échelle de l'île (comptage visuel, STOC). La Désirade compte 128 espèces d'oiseaux dont 35 sont nicheuses.
- Les espèces patrimoniales présentes dans la réserve feront l'objet d'un suivi particulier, comme la Petite sterne et l'huitrier pie.
- En période de migration, une attention particulière sera portée sur les limicoles migrateurs stationnant sur la réserve

L'objectif principal découlant de ces enjeux est le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes présents sur la réserve.

Les objectifs à long terme qui peuvent être définis sont :

- L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- La protection et la conservation des espaces et des espèces, qui passe par la maîtrise des impacts anthropiques
- La communication et l'éducation à l'environnement
- Le renforcement de la coopération régionale, nationale et internationale
- La participer au développement écotouristique de la Désirade



"Le carrefour désiradien" selon Thibaut. Foch - Concours photo sur le thème de la biodiversité désiradienne

Prévisions et objectifs pour 2017 ■■■

1. Connaissance et suivi continu du patrimoine géologique et naturel

1.1 Les cactées à Désirade

Une réflexion est en cours sur différents points quant à la réintroduction d'individus *Melocactus intortus* élevés en pépinière par l'association Les cactophiles des Antilles :

- L'investissement financier pour mettre en défens les individus sélectionnés
- L'impact de, *Cactoblastis*, sur la réintroduction de jeunes pousses
- L'intérêt d'une étude génétique pour vérifier que les individus ne sont pas des clones afin d'assurer une réintroduction pérenne.

Les *Melocactus intortus* identifiés et protégés feront l'objet d'un suivi individuel de croissance et de leur état de santé. Un suivi plus global sera mis en place par transect pour évaluer l'évolution du peuplement de cette espèce.

2 Protection et conservation des espèces et espaces protégés

2.1 Conservation des espèces et espaces protégés

2.1.1 Programme de restauration de la population de *Gaiacs*

Un plan d'action « forêt sèche » est envisagé à l'échelle de la Guadeloupe. La réintroduction du *Gaiac* pourrait se faire dans ce cadre sur différents sites de la Désirade ainsi que d'autres espèces spécifiques de ces milieux qui sont généralement fortement dégradés du fait des activités humaines.

2.2 Entretien des sentiers de gestion

Afin d'éviter la circulation incontrôlée des piétons et des véhicules dans la réserve des accès seront matérialisés sur le terrain et des zones de stationnement aménagées.

3 Communication et éducation à l'environnement

3.1 Communication

3.1.1 Géologie

Différents supports de communication seront mis à disposition du public. Des panneaux expliquant la géologie de la Désirade seront installés dans la salle d'exposition à l'entrée de la réserve. Un topoguide et un audioguide seront mis à disposition des visiteurs pour leur permettre une meilleure approche du contexte géologique exceptionnel de cette île.

Réalisation du budget 2016 et budget prévisionnel 2017 ■ ■ ■

RNN géologique de Désirade réalisation du budget 2016							
Dépenses				Recettes			
	Charges		PREVU	REALISE	Produits	PREVU	REALISE
60	Achats		35500	27440	70 Taxe Barnier		
		Etudes	19400	11920			
60	Prestations de service	Gestion ONF	14000	14000	Taxe sur les passagers transportés	3000	
60	Achats non stockés	Carburant, fournitures, équipement et billet bateau	600	1223			
60	Autres fournitures	Petite équipement et fourniture pour la maison des gardes	1500	297	74 Subvention d'exploitation	75150	90133
					Subvention Etat Deal		
61 Services extérieurs			20000	9186			
61	Location	Location immobilière et mobilière (loyer+charges)	6000	5800	75 Autres produits de gestion courante	350	1492
61	Création et maintenance des infrastructures d'accueil	Mise en valeur du patrimoine géologique de la réserve	12000	831	Cotisation des membres		307
61	Assurance	Véhicule et RC	2000	2555			
62 Autres services extérieurs			7100	5530			
62	Communication et publication	Communication grand public et éducation à l'environnement	1000	337			
62	Voyage, déplacement, missions		2000	1139	Région	2000	
62	Frais postaux et téléphoniques		1000	936	Documents pédagogiques		
62	Commissaire aux comptes, expert comptable, services bancaires		3000	2247			
62	Frais de mission et réception		100	871	Office National des Forêts		
63 Impôts et taxe			900	677			
64 Charges du personnel			28000	44843		12000	
64	Rémunération et charges pour le personnel équivalent à 1 ETP		28000	44843	Infographie du topoguide et des panneaux		
68 Dotation aux amortissement			1000	4255			
86 Contributions volontaires en nature			2500	11129		2500	11129
							22
Total dépenses			95000	103061	Total recettes	95000	103061

RNN à caractère géologique de la Désirade budget prévisionnel 2017					
Dépenses				Recettes	
	Charges	Montant	Commentaires	Produits	Montant
60	Achats	26100		70 Taxe Barnier	
	Etudes	10000	Suivis avifaune		
60	Prestations de service	14000	R. Dumont et L. Trifault à hauteur d'un salaire de conservateur selon la CC de l'animation et par du personnel de l'ONF qui vient en renfort sur le site ou s'implique dans des activités techniques (SIG)	Taxe sur les passagers transportés	14000
60	Achats non stockés	600	Carburant, fournitures, équipement et billet bateau		
60	Autres fournitures	1500	Petite équipement et fourniture pour la maison des gardes	74 Subvention d'exploitation	75150
				Subvention Etat Deal	
61	Services extérieurs	13300			
61	Location	6000	Location immobilière et mobilière (loyer+charges)	75 Autres produits de gestion courante	250
61	Création et maintenance des infrastructures d'accueil	5000	Mise en valeur du patrimoine géologique de la réserve	Cotisation des membres	
61	Assurance	2300	Véhicule et RC		
62	Autres services extérieurs	14100			
62	Communication et publication	6600	Communication grand public et éducation à l'environnement		
62	Voyage, déplacement, missions	2000			
62	Frais postaux et téléphoniques	1000			
62	Commissaire aux comptes, expert comptable, services bancaires	3500			
62	Frais de mission et réception	1000			
63	Impôts et taxe	900			
64	Charges du personnel	34000			
64	Rémunération et charges pour le personnel équivalent à 1 ETP	34000	5 gardes animateurs et un chargé de mission sont employés en CDI au sein de l'association Titè		
68	Dotations aux amortissements	1000			
86	Contributions volontaires en nature	16400			16400
	Total dépenses	105800		Total recettes	105800

Annexes ■ ■ ■

ANNEXE 1 : COMPTE RENDU DU COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE DE LA DESIRADE	25
ANNEXE 2 : DECRET PORTANT CREATION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE LA DESIRADE.....	30
ANNEXE 3 : PARCELLAIRE AUX ABORDS DE LA RESERVE.....	33
ANNEXE 4 : NOM DES PROPRIETAIRES DES PARCELLES AUX ABORDS DE LA RESERVE.....	34



La Désirade vue du nord-est

L. Legendre

La Désirade - Source : L. Legendre

Annexe 1 : Compte rendu du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de la Désirade



Compte rendu de la réunion du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de la Désirade
-
Le 27 septembre 2016

Le comité consultatif de la réserve naturelle de Petite Terre s'est réuni le 27 septembre 2016 à 11h30, à la Sous-Préfecture de Pointe à Pitre, sous la présidence de Mme. DAVID-Dazy en remplacement de M. le Sous-Préfet de Pointe à Pitre, représentant le Préfet de Guadeloupe.

Liste des personnes présentes :

ANGIN Baptiste	ASFA
BARRE Nicolas	AEVA
BARTHELAT Fabien	DEAL
BORDY Nathalie	Office municipal de tourisme de la Désirade
CLEVY M.Christine	Conseillère municipale de la Désirade
DAVID-DUMÉZ Brigitte	Sous-Préfecture
DELCROIX Eric	Association Titè
DUMONT René	ONF
FILLEAU Jérôme	APPPT - représentant des croisiéristes
LANDRY David	Conseiller municipal de la Désirade
LE LOC'H Sophie	Association Titè
LEBLOND Gilles	CSRPN
LEMESNAGER Fabrice	DM971
LEVESQUE Anthony	LBE
MIRA Eléonore	Conservatoire botanique des îles de Guadeloupe
PAVIS Claudie	AEVA
PIBOT Alain	Conservatoire du littoral
PIOCHE Jean-Claude	Maire de la Désirade
POUPART Alexis	ONCFS
RANCE Ranza	Conservatoire botanique des îles de Guadeloupe
ROBERT Armancy	Adjoint maire de la Désirade
SAINT AURET Alain	Association Titè
SCHMIT Frédéric	DM971
TRIFAULT Léa	ONF

A 11h30, B. David-Dazy ouvre la séance et présente l'ordre du jour.



1. Approbation du PV de la réunion du 11 mars 2015

Ce document est approuvé à l'unanimité sans observation.

2. Compte rendu de l'exécution du budget 2015

C.Cabrera a présenté le bilan du budget 2015 de l'association Titè pour la réserve de la Désirade lors du Comité Consultatif pour la réserve de Petite Terre.
Aucune observation n'est faite.

3. Présentation du budget prévisionnel 2016

R. Dumont présente le budget 2016 de la réserve de la Désirade.
Aucune observation n'est faite.

4. Présentation du rapport d'activité 2015, des actions réalisées en 2015 et du plan de gestion

S.Le Loc'h présente le rapport d'activité 2015 de la réserve de la Désirade en insistant sur principaux objectifs fixés pour 2016

- Le suivi sanitaire et la protection des mélocactus protégés sur la Désirade
- La proposition d'alternatives à la divagation des cabris
- La mise en place d'outils de communication : panneaux d'exposition, topo-guide et audio-guide

Elle informe que la première édition de la liste des oiseaux de la Désirade vient d'être publiée par Amazona et LBE.

Elle présente les enjeux du plan de gestion 2016 pour la Désirade concernant la géologie, les habitats et la faune et la flore.

S.Le Loc'h propose à la municipalité de la Désirade d'avoir une réflexion sur la possibilité de mise en place d'un label « géo-parc ».

JC.Pioche, en tant que maire de la Désirade, insiste sur l'importance de bien maîtriser ce nouvel outil le géo-parc.

C. Clévy demande des précisions sur la surface des parcelles foncières notées dans le plan de gestion.



S.Le Loc'h répond que cette délimitation correspond aux parcelles à proximité de la réserve et qu'elle permet de rendre compte des activités et habitats écologiques autour de la réserve.

D. Landry informe qu'un syndicat a été mis en place pour répondre aux problématiques agricoles désiradiennes, dont la gestion de la divagation des cabris. Il précise qu'il est nécessaire que cette structure bénéficie d'une aide financière pour permettre aux agriculteurs d'avoir un soutien technique.

A.Pibot informe que le Conservatoire du Littoral (CdL) finance régulièrement des opérations de cette nature mais uniquement sur des territoires du Conservatoire du Littoral. Il rappelle qu'une proposition avait été faite à la municipalité pour que le CdL puisse intervenir sur certaines parcelles afin de créer une zone tampon autour de la réserve.

F.Barthelat pense que la solution proposée par le CdL est pertinente.

JC.Pioche, en tant que maire de la Désirade, trouve la proposition du CdL intéressante mais rappelle qu'il faut une adhésion de la population.

A.Levesque informe que les cabris peuvent être à l'origine du piétinement des œufs des sternes. Il propose d'augmenter la communication auprès des désiradiens sur les périodes et les zones de nidification. Il précise que la gestion de la divagation des cabris relève des compétences du maire.

D.Landry informe qu'avant toute action de répression face aux éleveurs de cabris qui laissent leur bétail divaguer, il est nécessaire de proposer des solutions pour éviter tout blocage avec la population.

Il propose de mener une étude sur l'impact économique de la biodiversité auprès de la commune de la Désirade, de la présenter aux désiradiens afin de montrer l'intérêt de protéger la biodiversité.

A.Levesque informe que les éleveurs ne sont peut-être pas au courant de l'interdiction de divagation sur la réserve et cela par un manque de communication.

N.Bordy demande à recevoir des informations sur la biodiversité présente, les périodes de nidification des sternes et l'intérêt économique de préserver la faune et la flore. Elle s'engage à faire de la communication pour renseigner et sensibiliser les désiradiens et les touristes.

A.Levesque présente des exemples où il a pu observer des touristes accompagnés de guides ne pas respecter les aménagements de mise en défens et circuler dans les zones potentielles de nidification à la pointe des colibris.

N.Barré précise que la limitation de la divagation des cabris doit se faire en continue et non pas selon des périodes données car il existe des espèces présentes toute l'année telles que le mélocactus. Une solution serait de pouvoir apporter du fourrage



au bétail mais qu'il est nécessaire de disposer de foncier pour mettre en place des cultures adaptées.

N.Bordy dit qu'il existe un projet de visite guidée proposée par l'association Titè et l'ONF pour faire découvrir la biodiversité sur l'île.

A.Saint Auret explique que les désiradiens sont mal informés. Il précise que la Désirade est soumise à la réglementation nationale par conséquent elle doit respecter la réglementation des réserves.

R. Dumont précise que le plan de gestion a été rédigé de manière à étendre les actions concernant les espèces à forte valeur patrimoniale à l'ensemble du territoire désiradien et non pas seulement à la réserve proprement dite, ce qui donne de la cohérence à la gestion.

A. Robert répond que l'ONF ne pouvait pas ainsi étendre sa gestion à l'ensemble du territoire désiradien.

E.Delcroix explique que la gestion des réserves ne se fait pas uniquement par l'ONF et que l'association désiradienne Titè a été créée en tant que gestionnaire principal des réserves et cela depuis 2002.

R. Dumont tient à préciser que le but est de pouvoir intervenir sur les espèces protégées ou celles ayant un intérêt patrimonial fort, comme les tortues marines ou les iguanes par exemple.

JC.Pioche, en tant que maire de la Désirade, demande une meilleure communication entre la réserve et les désiradiens afin de mieux les intégrer aux projets des gestionnaires de la réserve.

E.Delcroix, propose que les gestionnaires se rendent disponibles pour intervenir en conseil municipal ou en réunion publique pour informer et échanger sur les dossiers des réserves naturelles et plus généralement sur la biodiversité présente sur l'île.

C.Pavis demande de valoriser le travail sur les scinques en portant à connaissance régulièrement les résultats des inventaires et études en cours.

A.Levesque fait part de ses inquiétudes quant aux prédateurs présents sur l'île tels que les chats errants et les singes verts.

D.Landry souhaite la création d'une documentation intégrant les activités réalisées aux désiradiens pour les sensibiliser et les intégrer à l'éco-volontariat. Il propose à la réserve de travailler en collaboration avec le syndicat créé pour les agriculteurs.

Il souhaiterait la mise en place de deux panneaux informant de l'interdiction de cueillir des orchidées. Il demande l'intervention de l'ONF sur le port pour vérifier le sac des touristes.



A.Saint Auret explique que les gardes ne sont pas habilités à intervenir et procéder à la fouille de sac.

JC.Pioche, en tant que maire de la Désirade, demande plus d'informations sur le géo-parc.

S.Le Loc'h précise que le géo-parc est un label qui participe au développement local à travers un tourisme durable. Elle informe que c'est à la commune de se saisir de ce projet si elle est intéressée et qu'en aucun cas les gestionnaires ne leur en imposeront la mise en place.

R.Dumont demande si l'assemblée valide les enjeux du plan de gestion et notamment la possibilité pour les gestionnaires d'intervenir sur les espèces patrimoniales sur l'ensemble du territoire de la Désirade.

G.Leblood demande un temps supplémentaire de relecture pour faire des remarques sur le plan de gestion. Il informe qu'il a reçu ce document il y a trop peu de temps.

R.Dumont et S.Le Loc'h proposent de recevoir les remarques et commentaires de chacun jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Les remarques seront ensuite intégrées au document et celui-ci sera transmis pour avis au CSRPN.

Avec cette réserve le plan de gestion est approuvé par le comité consultatif.

B.Angin regrette que le temps consacré à la réserve de la Désirade soit insuffisant et demande pour la prochaine réunion du Comité Consultatif d'aborder en premier cette réserve.

JC.Pioche fait part de sa volonté de transformer le nom des réserves afin de bien appuyer sur le fait que ces réserves appartiennent à la commune de la Désirade. Il propose « Les réserves naturelles de la Désirade » avec la réserve « Ilets de Petite Terre » et la réserve « à caractère géologique ».

R.Dumont informe JC.Pioche, maire de la Désirade, que le Comité Consultatif ne dispose pas des capacités pour changer le nom des réserves. C'est de la compétence du ministère chargé de l'environnement.

L'assemblée ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 13h15.

**P/ Le Sous-Préfet
Le Chef de Bureau
Brigitte David-Dazy**


Brigitte DAVID-DAZY

Annexe 2 : Décret portant création de la réserve naturelle nationale de la Désirade

21 juillet 2011

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 12 sur 130

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Décret n° 2011-853 du 19 juillet 2011 portant création de la réserve naturelle nationale de La Désirade (Guadeloupe)

NOR : DEVL1030800D

Publics concernés : particuliers, collectivités, associations et professionnels.

Objet : création d'une réserve naturelle nationale en Guadeloupe.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : située sur le territoire de la commune de La Désirade, à l'est de l'île homonyme, la réserve naturelle nationale de La Désirade couvre une surface de 62 hectares. Cette réserve étant à caractère essentiellement géologique, le décret interdit de collecter et d'emporter des minéraux, roches et fossiles, d'exécuter des fouilles archéologiques et de prélever des matériaux, sauf à des fins scientifiques. Les activités de recherche ou d'exploitation de carrière ou minière, de prélèvement de sable sont interdites. Les activités pastorales et agricoles, ainsi que la chasse, sont interdites. Toute activité industrielle et commerciale est interdite, à l'exception de celles liées à la gestion et à l'animation de la réserve. La circulation des piétons, des cyclistes et des cavaliers est autorisée. Le pique-nique, le camping et le bivouac sont interdits.

Références : le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre III de son livre III et son article L. 581-4 ;

Vu l'arrêté du préfet de la Guadeloupe en date du 21 novembre 2007 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de réserve naturelle nationale géologique de La Désirade ;

Vu le dossier de l'enquête publique, notamment le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 4 février 2008 ;

Vu l'avis du conseil municipal de La Désirade en date du 27 février 2010 ;

Vu l'avis du conseil général de Guadeloupe en date du 15 juillet 2010 ;

Vu l'avis du conseil régional de Guadeloupe en date du 6 août 2010 ;

Vu la lettre par laquelle le préfet de Guadeloupe saisit le président du conseil général en vue de la consultation de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature en date du 2 septembre 2010 ;

Vu l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en date du 4 octobre 2010 ;

Vu le rapport et l'avis du préfet de la région Guadeloupe en date du 24 juillet 2008 ;

Vu les avis du Conseil national de la protection de la nature en date des 27 juin 2006, 13 mars 2007, 19 mai 2009 et 26 octobre 2010 ;

Vu les avis et accords des ministres intéressés,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Est classée en réserve naturelle nationale, sous la dénomination « réserve naturelle nationale de La Désirade » (Guadeloupe), la parcelle cadastrale suivante, identifiée par les références des documents cadastraux disponibles en juillet 2007 :

Commune de La Désirade

Section AM, parcelle 22, y compris les écueils volcaniques présents dans la zone marine.

La superficie totale de la réserve est d'environ 62 hectares.

Le périmètre de la réserve naturelle est inscrit sur la carte au 1/10 000 et la parcelle et les emprises mentionnées ci-dessus figurent sur les plans cadastraux au 1/5 000 annexés au présent décret. Ces pièces peuvent être consultées à la préfecture de Guadeloupe (1).

Art. 2. – La gestion de la réserve est organisée par le préfet dans les conditions prévues par les articles R. 332-15 à R. 332-22 du code de l'environnement.

Art. 3. – Les règles édictées par le présent décret sont applicables sur l'ensemble des espaces classés dans le périmètre de la réserve en vertu de l'article 1^{er}, à moins qu'il en soit disposé autrement.

Art. 4. – Il est interdit, sous réserve des activités et opérations autorisées par le présent décret ou en application de ses dispositions, dans la stricte mesure nécessaire à leur exercice ou déroulement :

- d'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit, quel qu'il soit, de nature à nuire à la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris de quelque nature que ce soit ;
- de troubler la tranquillité des lieux en utilisant tout instrument sonore à l'exception de ceux nécessaires à l'exercice des activités de gestion et d'entretien prévues par l'article 6 ;
- de porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu ou par des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public.

Art. 5. – Il est interdit de collecter et d'emporter des minéraux, roches et fossiles, de prospecter et d'exécuter des fouilles archéologiques et de prélever des matériaux archéologiques, sauf autorisation délivrée par le préfet à des fins scientifiques, après avis du conseil scientifique.

Art. 6. – Il est interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés ou de les emporter en dehors de la réserve.

Toutefois, cette disposition ne s'applique pas :

1^o Aux activités et opérations autorisées par le présent décret ou en application de ses dispositions, dans la stricte mesure nécessaire à leur exercice ou déroulement ;

2^o Aux activités et opérations réalisées à des fins de gestion de la réserve et d'entretien des ouvrages et infrastructures inclus dans son périmètre ;

3^o Après autorisation de prélèvement délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du conseil scientifique.

Art. 7. – Les travaux publics ou privés modifiant l'état ou l'aspect de la réserve sont interdits. Toutefois, peuvent être autorisés par le préfet, après avis du conseil scientifique, les travaux nécessités par l'entretien et la gestion de la réserve ou par un impératif de sécurité publique ainsi que la remise en état des chemins existants, conformément au plan de gestion.

Art. 8. – Les activités agricoles et pastorales sont interdites.

Art. 9. – L'exercice de la chasse est interdit.

Art. 10. – Toute activité de recherche ou d'exploitation de carrière, de prélèvement de sable ou d'exploitation minière est interdite.

Art. 11. – Toute activité industrielle ou commerciale est interdite, à l'exception des activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle qui peuvent être autorisées par le préfet, après avis du conseil scientifique.

Art. 12. – Sont autorisées, dans le respect des droits des propriétaires :

1^o La circulation des piétons ;

2^o La circulation des cyclistes et des cavaliers sur les sentiers identifiés par le plan de gestion et balisés à cet effet.

Les autres activités sportives et de pleine nature sont interdites, sauf autorisation délivrée par le préfet, après avis du conseil scientifique et conformément aux orientations du plan de gestion.

Art. 13. – La circulation des véhicules à moteur est interdite, à l'exception de ceux qui sont utilisés :

- pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- par les services publics ;
- lors d'opérations de police, de secours ou de sauvetage.

Art. 14. – Le pique-nique, le camping et le bivouac sont interdits.

Art. 15. – L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation du préfet, après avis du conseil scientifique.

Art. 16. – Jusqu'à l'approbation du plan de gestion de la réserve par le préfet, celui-ci peut prendre toute mesure qui s'avérerait nécessaire à la protection des intérêts que le classement a pour objet d'assurer, après avis du conseil scientifique.

Art. 17. – La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 juillet 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

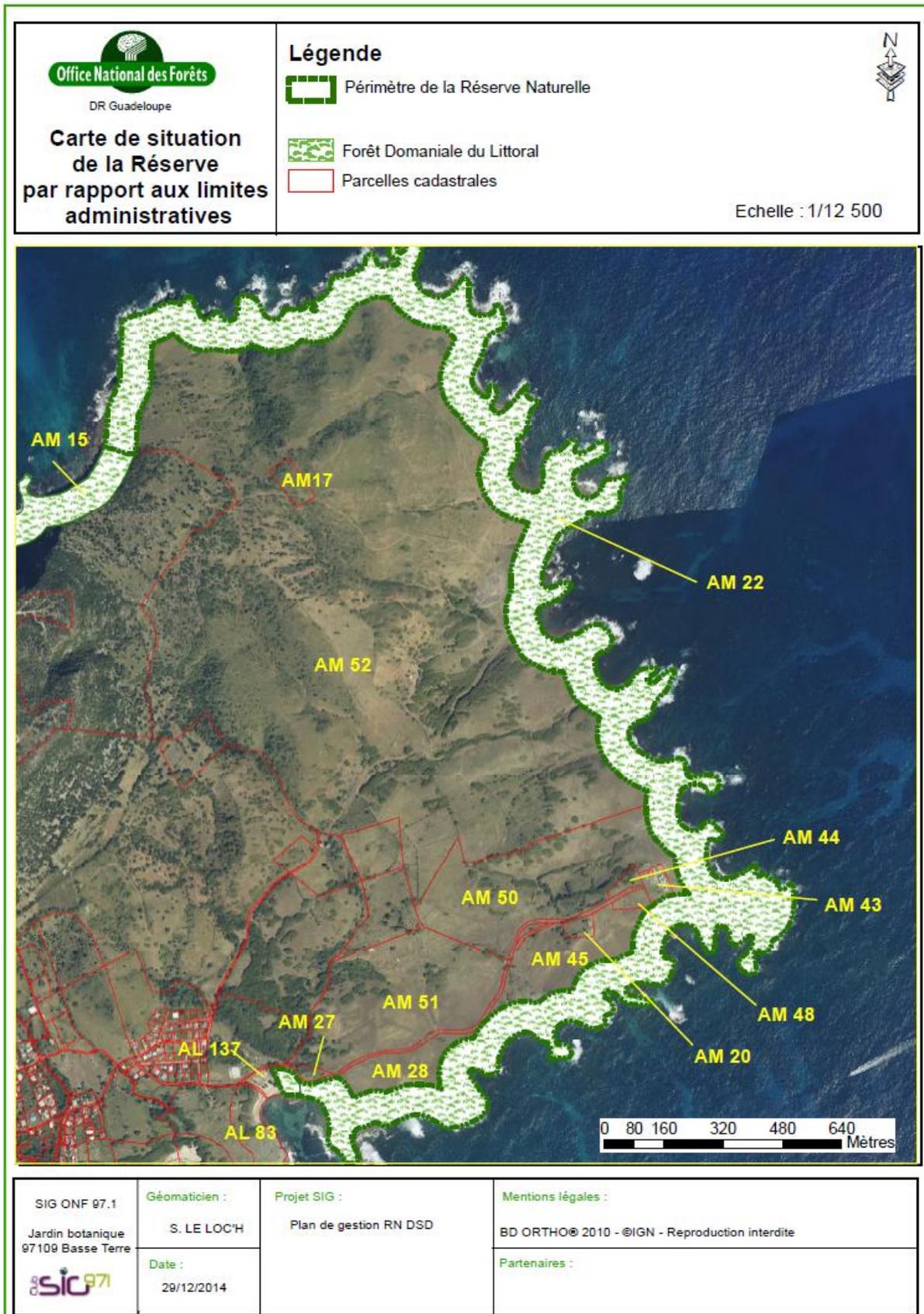
*La ministre de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement,*
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,*
CLAUDE GUÉANT

*La ministre auprès du ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration, chargée de l'outre-mer,*
MARIE-LUCE PENCHARD

(1) Le présent décret ainsi que les cartes au 1/10 000 et les plans cadastraux annexés peuvent être consultés à la préfecture de Guadeloupe, rue de Lardenoy, 97109 Basse-Terre Cedex.

Annexe 3 : Parcellaire aux abords de la réserve



Annexe 4 : Nom des propriétaires des parcelles aux abords de la réserve

Section	N° de parcelle	Propriétaire	Gestionnaire	Superficie (ha)
AL	83	Etat, Direction Départementale des Services maritimes		4,6
AL	137	Etat, Ministère des finances et du budget de la privatisation	Conservatoire du Littoral	0,4
AM	27	Etat, Ministère des finances et du budget de la privatisation	Conservatoire du Littoral	0,3
AM	28	Privé : Armentin/Devarieux Lalanne succession		2,8
AM	51	Privé : Armentin/Devarieux Lalanne succession		13,6
AM	45	Privé : Armentin/Devarieux Lalanne succession		5,3
AM	48	Privé : Armentin/Devarieux Lalanne succession		0,4
AM	43	Etat, ministère des transports service de l'aéronautique	Etat, Service météorologique	0,3
AM	44	Etat, ministère des transports service de l'aéronautique	Etat, Service météorologique	0,5
AM	50	Privé : Armentin/Devarieux Lalanne succession		14,1
AM	22	Etat, ONF	ONF et Association Ti Tè	61,8
AM	52	Privé : Armentin/Devarieux Lalanne succession		110
AM	17	Commune de la Désirade		0,8
AM	15	Etat, ONF	ONF (Forêt Domaniale du Littoral)	31,7

Source : VisuDGFIP 2013